

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1961

 D) ECRET N° 61- 284 /PR.SGCM

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant forma-
tion du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

 D) É C R Ê T E

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République;

S.M. Apithy
S.M. APITHY

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C./M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1